



Commission des dynamiques territoriales

1221 - Voirie départementale - Modernisation du réseau routier

Gestion d'un terrain mis à disposition du Département à ROUNTZENHEIM

Rapport n° CP/2015/206

Service gestionnaire :

Secrétariat général du pôle aménagement du territoire - Service des opérations foncières

Résumé :

Le présent rapport a pour objet de soumettre à votre approbation les modalités de gestion et d'entretien, par bail emphytéotique, d'un terrain mis à disposition du Département du Bas-Rhin par la commune de ROUNTZENHEIM, dans le cadre de l'aménagement d'un parking de covoiturage sur le ban communal de ROUNTZENHEIM.

Dans le cadre du plan pluriannuel d'aménagement visant à créer un réseau départemental de parkings de covoiturage et pour éviter le stationnement sauvage actuel le long de la RD 463 à ROUNTZENHEIM, un parking de covoiturage de 49 places va être créé.

Pour ce faire, la commune de ROUNTZENHEIM met à disposition du Département du Bas-Rhin une parcelle de terrain cadastrée en section 3 n° 27 d'une contenance de 22,95 ares sur son ban communal.

Cette occupation doit être concrétisée par un bail emphytéotique d'une durée de 30 ans qui précisera la répartition et les modalités de gestion et d'entretien de l'installation, assurés conjointement par la commune de ROUNTZENHEIM et le Département du Bas-Rhin.

La commune de ROUNTZENHEIM a validé ces principes par délibération du conseil municipal en date du 18 décembre 2014.

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

La commission permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son président :

- décide de confier conjointement à la commune de ROUNTZENHEIM et au Département du Bas-Rhin, par bail emphytéotique d'une durée de 30 ans, la gestion et l'entretien des installations du parking de covoiturage situé sur la parcelle de terrain cadastrée en section 3 n° 27 d'une contenance de 22,95 ares, sur le ban communal de Rountzenheim.

Elle autorise Monsieur Etienne BURGER, Vice-président du Conseil Départemental, comme représentant du Département du Bas-Rhin habilité, à signer le bail correspondant.

Strasbourg, le 18/06/15

Le Président,

A handwritten signature in blue ink, appearing to be 'F. Bierry', with a long horizontal stroke extending to the right.

Frédéric BIERRY